



Syndicat de l'Environnement,
la Forêt et l'Agriculture

Flash spécial ONF

Tickets-restaurant

La fin d'une discrimination ? Ou bien menace sur un acquis social ?

Analyse et revendications d'EFA-CGC

L'attribution des titres-restaurant (souvent appelés Tickets-resto) à l'ONF, comme beaucoup d'autres sujets, procède d'une longue histoire de discrimination et d'injustice entre les personnels. Sous couvert de la mise en conformité des textes suite à une décision de justice, le nouveau projet de la direction appelle une mobilisation forte d'EFA-CGC pour une plus grande équité !

Les évolutions envisagées par l'ONF

☹️ **Pas d'attribution de titres-restaurant pour les personnels en télétravail**

L'ONF reprendrait d'une main le double de ce qu'il va peut-être finir par donner de l'autre...

Posons une simple soustraction :

- + 2,50 € d'indemnité télétravail (toujours pas effective à ce jour, et plafonnée à 220€/an)
- 4,95 € de participation aux « tickets-resto »

Le calcul est vite fait pour ceux qui en bénéficient aujourd'hui !

☹️ **Pas d'attribution pour les personnels avec un véhicule affecté**

L'ONF envisage de refuser le bénéfice des titres-restaurant à tous ceux qui ont un véhicule affecté, au motif qu'ils peuvent rentrer chez eux à midi. **Pour économiser des titres-restaurant, on les inciterait donc à faire des km avec un véhicule ONF !** Vive la responsabilité environnementale... Sans parler des économies avec le prix des carburants qui explose.

☹️ **Exclusion des sites pourvus d'une salle de restauration**

Tables, chaises, robinet, frigo et micro-onde : dans de nombreux sites administratifs **la présence d'un simple local (la cafet') pourrait exclure la majorité des personnels du dispositif des tickets-resto** (y compris beaucoup de personnes qui en bénéficient aujourd'hui). Une menace contre laquelle EFA-CGC défendra les personnels !

Les revendications EFA-CGC

😊 **Des titres-restaurant pour tous !**

EFA-CGC demande l'attribution des titres-restaurant **pour tous les personnels : salariés, fonctionnaires et contractuels** (en dehors des ouvriers forestiers qui bénéficient déjà des paniers, plus avantageux).

- **quel que soit le lieu de travail** (télétravail, local administratif, bureau en MF),
- **qu'il y ait ou non un espace repas** sur le lieu de travail.

😊 **Valeur faciale du titre: 9 € avec 55% de prise en charge employeur**

EFA-CGC souhaite le maintien de titres-restaurant d'une valeur de 9€ avec **une participation de 4,95€ de l'employeur**. Nous demandons aussi :

- **une indexation sur l'inflation**
- **une revalorisation obligatoire** tous les 3 ans

😊 **Limiter les exclusions aux cas suivants :**

- **Restaurant d'entreprise à moins d'1 km du lieu de travail (à vol d'oiseau)** : dans ce cas **participation employeur systématique pour tous du même niveau (4,95€)** que la participation employeur aux titres-restaurant. Si la distance est supérieure à 1 km, elle impose de prendre une voiture : c'est contraire aux engagements RSE !
- **Les repas pris en charge par l'établissement à taux plein** : taux 17,50€ pour les fonctionnaires ou forfait avec justificatif à 18,65€ pour les salariés

Vos représentants EFA-CGC défendront ces positions dans les instances de droit privé (salariés) et de droit public (fonctionnaires et contractuels)

Depuis plus de 20 ans, EFA-CGC est **le seul syndicat représentatif inter-secteur à l'ONF**. Depuis toujours nous défendons les salariés du régime général (dans les CSE) et les personnels de droit public (dans les CT) avec comme principale préoccupation : **une plus grande équité entre les personnels !**

